

Plan d'Accompagnement Personnalisé 2022-2023

Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves du premier comme du second degré pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle.

Le plan d'accompagnement personnalisé répond aux besoins des élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages pour lesquels ni le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ni le projet d'accueil individualisé (PAI) ne constituent une réponse adaptée.

https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85550

Pour déposer une demande de PAP, il vous faut :

- Remplir et signer les documents ci après.
- Joindre le cas échéant un bilan orthophonique ou médical qui atteste des difficultés rencontrées par l'élève.
- Joindre une copie des derniers relevés de note et une copie d'un devoir qui soit révélateur du bienfondé des aménagements demandés.

Pour renouveler un PAP LYCEE existant, il n'est pas nécessaire de constituer tout le dossier. Vous nous transmettez le PAP existant en y joignant, si nécessaire, les modifications à y apporter.

ATTENTION : à l'entrée en seconde il est impératif de constituer un dossier PAP spécifique au lycée.

Un PAP établi au collège ne peut pas être tacitement reconduit.

Les aménagements aux examens feront l'objet d'une autre procédure.

Mme TIMBERT, secrétaire des élèves reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

0160395500 tapez 3 puis2

Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)
Demande des parents, du responsable légal, de l'élève majeur
Année scolaire : 20.. : 20..

A adresser au chef d'établissement ou au directeur d'école

Nom, prénom et adresse de l'élève

.....

Date de naissance : / /

Nom, prénom et adresse des parents ou responsables légaux

.....

Adresse électronique : @

N° de téléphone :

Ecole / Etablissement fréquenté(e) et adresse :

.....

Classe :

..... Série ou spécialité :

Parmi les adaptations pédagogiques suivantes, lesquelles ont déjà été mises en place ?

- Un Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) a été mis en place par les enseignants ?
Oui Non
- Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour troubles des apprentissages a été mis en place
antérieurement ? Oui Non

L'élève bénéficie-t-il de prises en charge extérieures (orthophonie, ergothérapie...) ? Oui Non

Si oui lesquelles ?

.....

Autres éléments que vous souhaitez préciser :

.....

Je soussigné(e).....

solicite la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé

Fait à le

Signature de l'élève majeur, des parents ou du responsable légal

Logo DSDEN - Direction des services départementaux de l'éducation nationale de

Plan d'accompagnement personnalisé

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ; vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 311-7 et D. 311-13.

Nom et prénom(s) de l'élève :**Date de naissance :****Responsables légaux :****Adresse :****Besoins spécifiques de l'élève** (à remplir par le médecin de l'éducation nationale)

Points d'appui pour les apprentissages :

Conséquences des troubles sur les apprentissages :

Adaptations et aménagements à mettre en œuvre en fonction des besoins de l'élève

AU LYCÉE

(Les aménagements et adaptations mis en œuvre en cours d'année doivent être cohérents et compatibles avec les dispositions des articles D. 351-27 à D. 351-32 du code de l'éducation relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement scolaire et les dispositions du décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement supérieur.)

L'ensemble des items n'est pas à renseigner. Seuls les items indispensables à l'élève sont à cocher.

Pour toutes les disciplines :	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle
Proposer des supports écrits aérés et agrandis (par exemple ARIAL14)			
Limiter la copie (synthèse du cours photocopié)			
Mettre en place un tutorat (prise de notes, etc.)			
Aider à la mise en place de méthodes de travail, ne pas hésiter à avoir recours à des systèmes d'organisation répétitifs, utiliser des repères visuels de couleur par exemple			
Faciliter l'apprentissage des règles en proposant à l'élève des moyens mnémotechniques			
Utiliser l'espace numérique de travail (cahier de texte individuel, de groupe, de la classe)			
Prendre en compte les contraintes associées (fatigue, lenteur, etc.)			
Autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations) dans toutes les disciplines			
Utilisation de l'informatique :			
Permettre l'utilisation de l'ordinateur et de la tablette			
Permettre l'utilisation d'une clef USB			
Permettre l'utilisation de logiciel ou d'application spécifique			
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions			

Évaluations :	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle
Ne pas pénaliser les erreurs (orthographe grammaticale, d'usage) et le soin dans les travaux écrits			
Accorder un temps majoré			
Diminuer le nombre d'exercices, de questions le cas échéant, lorsque la mise en place du temps majoré n'apparaît pas possible ou souhaitable			
Privilégier les évaluations sur le mode oral			
Ne pas pénaliser le manque de participation à l'oral (ou les difficultés)			

Devoirs :	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle
Donner moins d'exercices à faire tout en maintenant le niveau d'exigence			
Aider à la mise en place de méthode de travail (apprendre à s'organiser, accompagnement personnalisé)			

Français :	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle
Proposer l'utilisation de supports numériques			
Favoriser, dans le choix des ouvrages, les livres ayant une version audio			

Mathématiques :	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle
Utiliser la schématisation en situation problème			
Proposer à l'élève des fiches outils (tables, définitions, théorèmes, etc.)			

Lorsque c'est interdit, autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations)			
Proposer l'utilisation de logiciels adaptés en géométrie			

Langues vivantes :	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle
Évaluer plutôt à l'oral			
Proposer des supports visuels (dessins, croquis, gestes, vidéos) pour faciliter la compréhension			
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes			

Histoire / géographie :	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle
Utiliser les supports chronologiques			
Définir systématiquement le vocabulaire spatial et temporel utilisé (vérifier la compréhension des termes les plus élémentaires)			
Surligner les mots-clés ou nouveaux			
Agrandir les cartes, mettre des couleurs			
Autoriser la lecture de document avec un guide de lecture, un cache			

Expression artistique :	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle
Privilégier les incitations orales, visuelles, sonores, théâtrales (ateliers de théâtre, musique)			
Proposer systématiquement des feuilles grand format			
Autoriser l'utilisation de logiciels de dessins sur ordinateur			

Éducation physique et sportive :	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle
Adapter les activités (individuelles/collectives), leurs caractéristiques, leurs rythmes, les performances attendues			
Autoriser l'élève à dribbler à deux mains ou à faire des reprises de dribble (au basket par exemple)			
Faire varier les couleurs des maillots qui différencient nettement partenaires et adversaires dans les sports collectifs			
Doter d'un signe distinctif suffisamment net les joueurs tenant certains rôles dans les jeux collectifs			
Verbaliser ou faire verbaliser les éléments d'une tâche complexe à accomplir (enchaînement de mouvements), éviter au maximum les activités qui impliquent une double tâche et mobilisent l'attention de l'élève sur deux objets			

Adaptations dans le cadre des champs professionnels :	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle

Autres aménagements et adaptations :	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle

Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date :	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :

Bilan des aides apportées au lycée :

Aménagements n'ayant pas atteint les objectifs escomptés :

Aménagements profitables à l'élève :